



Infos



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

EDITO



Le salon du machinisme Innov-Agri 2014 sera l'occasion pour la MSA Beauce Cœur de Loire (BCL)

de lancer une offre modulaire relative au dispositif pénibilité à destination des entreprises agricoles de notre territoire. Les aspects pénibilité issus de la réforme des retraites sont complexes à mettre en œuvre, c'est pourquoi la MSA BCL et son homologue de Berry-Touraine ont travaillé avec la Caisse Centrale de MSA à un dispositif d'accompagnement des entreprises sur ce thème que vous pourrez découvrir sur le stand MSA d'Innov-Agri.

Dans les prochaines semaines, chaque entreprise employeur de main d'œuvre pourra bénéficier d'un accompagnement personnalisé prenant en compte l'évaluation des risques propres à son entreprise. N'hésitez pas, dès à présent à prendre contact avec votre conseiller en prévention ou vous connecter sur le site internet de la MSA www.msa-beauce-coeurdeloire.fr pour en savoir plus sur cette offre de Santé Sécurité au Travail

Jacques BIET - Directeur Adjoint

Santé Sécurité

au Travail

Dispositif « PENIBILITE » : la MSA Beauce Coeur de Loire se mobilise

Depuis le 1er février 2012, les employeurs de main d'œuvre retracent, au moyen d'une fiche « pénibilité » tous les facteurs de risques professionnels auxquels sont exposés leurs salariés.

A partir de 2015 le dispositif va connaître une évolution et la MSA souhaite accompagner le plus en amont possible les entreprises impactées.

Ainsi, l'exposition aux facteurs de risques pénibilité dans l'entreprise va devenir la base d'un système de compensation pour les salariés qui permettra à ces derniers de cumuler des points et d'envisager de réduire leur temps de travail, un départ anticipé de l'entreprise, de suivre des formations leur permettant d'accéder à un emploi moins exposé, ...

La MSA Beauce Cœur de Loire, consciente des difficultés engendrées par cette réglementation, propose aux entreprises de les aider dans leur démarche d'évaluation des risques professionnels et la mise en place de leur programme d'actions de prévention tendant ainsi à diminuer le niveau de pénibilité dans l'entreprise.

Cela se concrétise notamment par :

- La mise en place d'un programme de formations adapté au niveau d'avancement de l'entreprise sur le sujet. Trois modules sont proposés.
- La possibilité de joindre un conseiller en prévention qui répondra à toutes les questions et proposera, si nécessaire, un diagnostic sur les lieux même de l'entreprise.
- La mise à disposition de fiches explicatives retraçant les facteurs de risques retenus dans le cadre de la loi.

1989-2014
25 ANS 
INNOV-AGRI
LE RENDEZ-VOUS AGRICOLE AUX CHAMPS

L'offre de service PENIBILITE a été lancée lors du Salon Innov-Agri les 2/3/4 septembre 2014

TEMOIGNAGE - JEAN-LOUIS DUCHEZEAU, HORTICULTEUR À SANCOINS (18)



Installé en EARL avec son frère, il emploie une salariée. Il a participé à la réunion pénibilité à St Pierre les Etieux, puis à une formation Document Unique/pénibilité organisée par le service prévention de la MSA Beauce Coeur de Loire.

J'ai appris par courrier qu'une réunion allait se tenir sur la pénibilité à St Pierre les Etieux. J'avais entendu parler de la nouvelle réglementation mais je n'avais pas encore rédigé la fiche de ma salariée. J'ai donc assisté à cette demi-journée pour en apprendre davantage.

Ce qui m'a surpris le jour de la réunion, c'est le faible nombre d'employeurs à avoir effectué le déplacement. Les formations sont autant des moments d'apprentissage que d'échanges et c'est dommage de ne pas y prendre à part. Quant à la réunion, elle m'a permis de découvrir la nouvelle obligation que je devais mettre en place dans le cadre de la pénibilité.

Quelques semaines plus tard, le service prévention m'a proposé de participer à une formation complémentaire sur le Document Unique (DU) et les fiches pénibilité. J'ai pu participer à cette session parce qu'elle avait été organisée en période d'activité plus creuse.

Les apports du conseiller en prévention et les échanges avec les autres participants m'ont permis d'actualiser mon DU et d'élaborer la fiche pénibilité de ma salariée. Cette action m'a amené à compléter l'affichage sécurité mis en place sur l'exploitation.



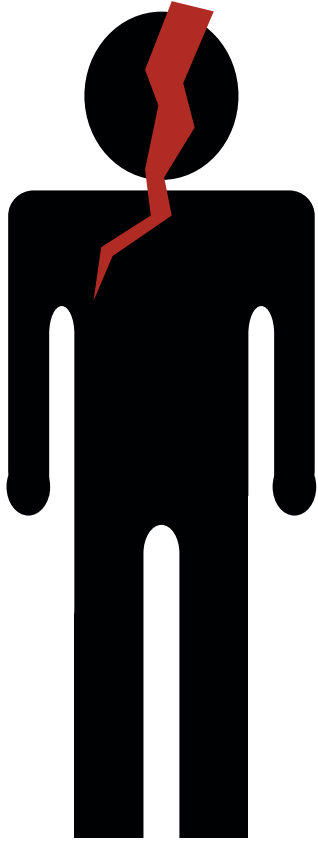
Les accidents du travail mortels

23, c'est le nombre des accidents mortels du travail intervenus sur le périmètre de la MSA Beauce Cœur de Loire depuis 4 ans. Outre les incidences humaines et sociales douloureuses liées à ces accidents, ces chiffres doivent nous engager à rester mobilisés sur la prévention des risques professionnels propres aux entreprises et exploitants agricoles de notre secteur.

23 Accidents du Travail mortels en 4 ans* !



**Accidents du Travail mortels en MSA Beauce Cœur de Loire chez les salariés et exploitants agricoles (2010 à 2013)*



9 écrasements par matériel et lors d'activités de maintenance



3 accidents au contact d'animaux



2 électrocutions



5 accidents de la route



4 malaises mortels au travail

Pour vous aider à évaluer et diminuer vos risques, des professionnels en Santé Sécurité au Travail, Médecins du Travail et Conseillers en Prévention, vous accompagnent dans vos démarches.

Soyez acteurs de votre sécurité

Mettez en place une prévention précoce, des mesures organisationnelles adaptées à votre activité.

**Ne relâchons pas nos efforts !
Exploitants, Employeurs,
Salariés, tous concernés !
Réagissez avant qu'il ne soit
trop tard !**

Les travaux aux abords des lignes à hautes tensions

2 questions à Philippe ARMENGAUD,
conseiller prévention à la MSA Beauce Cœur de Loire

Pourquoi y a-t-il un risque électrique à proximité des lignes hautes tensions ?

La taille des engins agricoles ne cesse d'évoluer. Au cours de ces dernières années des accidents mortels sont survenus dans nos départements lors d'opérations sous les lignes.

Le risque d'électrocution existe dès que le contact ou l'amorce est établi (arc électrique) et lorsque le travailleur quitte son poste de conduite (automotrice, télescopique) ou lorsqu'il actionne un organe de commande (benne, pulvérisateur, moissonneuse batteuse...).

Quelles actions de prévention peut-on mettre en place contre ce risque ?

Ce risque invisible et silencieux doit être pris en compte dans l'évaluation des risques d'une exploitation et des mesures de prévention sont impératives pour écarter le danger :

- procéder à l'analyse des lieux de travail pour une meilleure connaissance du danger et respecter les distances de sécurité (3 mètres pour le 20 000 V et 5 mètres pour le 50 000 V),
- informer le personnel,
- ne pas stocker du matériel ni des matériaux sous les lignes,
- être vigilant lors des manipulations des tuyaux d'arrosage qui doivent rester en position horizontale et loin des lignes,
- prévoir une personne supplémentaire pour aider aux manœuvres près des lignes,
- si possible, démarcher auprès du distributeur d'électricité pour l'enterrement des lignes aux emplacements critiques.

Plusieurs projets sont en cours d'étude, notamment l'élaboration de systèmes de détection, de mesurage des distances de sécurité. N'hésitez pas à contacter votre interlocuteur MSA habituel.



Philippe ARMENGAUD

✚ Pour tout renseignement, vous pouvez nous joindre au : 02 38 60 55 49 ou par mail: contactprp.blf@bcl.msa.fr